

Département des Deux-Sèvres

Commune de MAUZE SUR LE MIGNON

Propriété de La Commune de MAUZE SUR LE MIGNON

Lieu-dit : " Le Bourg "
Cadastre : Section AD n° 123 (avant division)

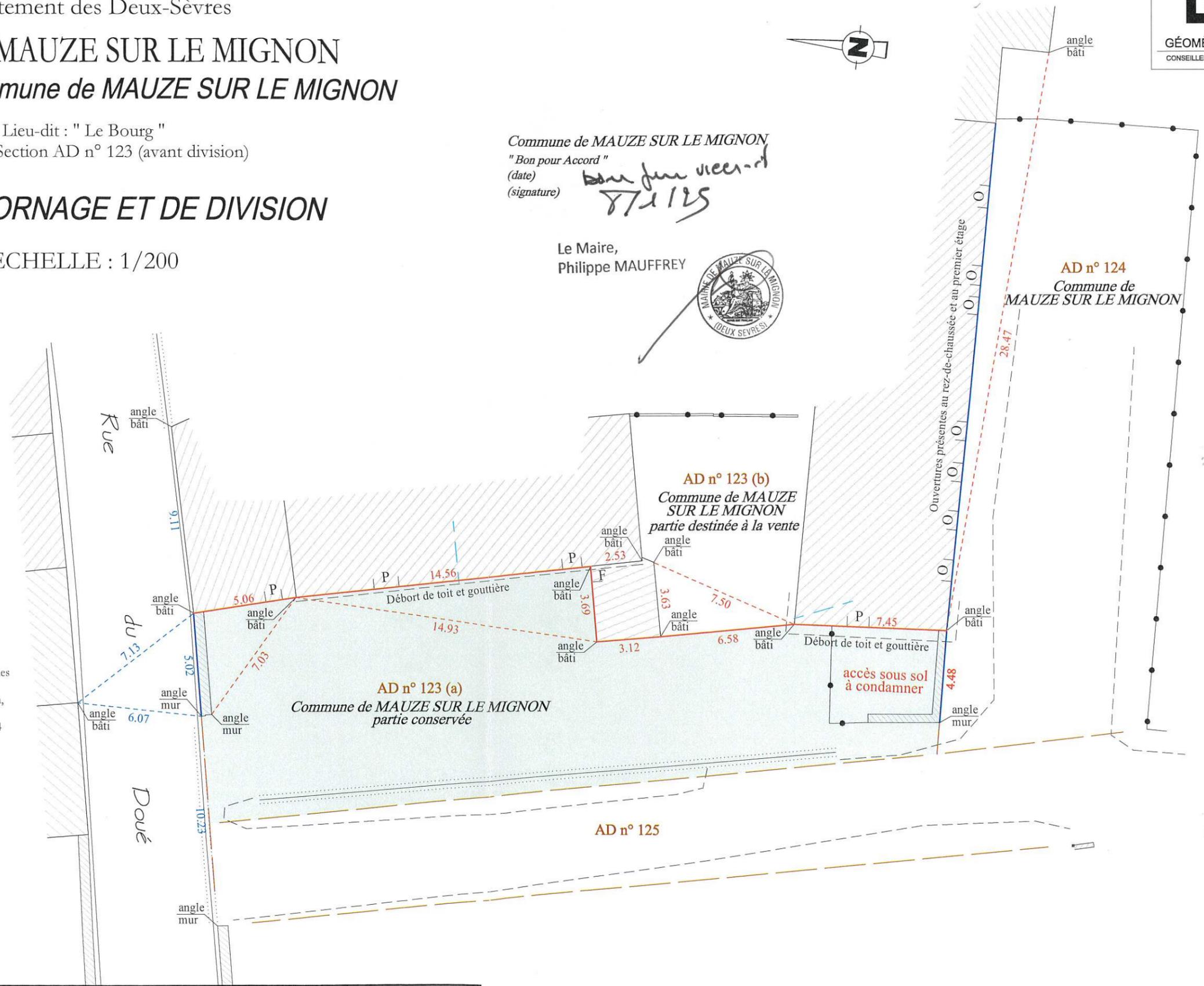
PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

ECHELLE : 1/200



Commune de MAUZE SUR LE MIGNON
" Bon pour Accord "
(date) *08/11/25*
(signature) *Philippe Mauffrey*

Le Maire,
Philippe MAUFFREY



Servitudes à créer :
- toiture et gouttières en débord, servitude à créer sur les parcelles AD 123 (a) et 124 au profit de la parcelle AD 123 (b).
- ouverture, portes et fenêtres existantes sur la limite de division, servitude à créer
- servitude de passage à créer sur les parcelles AD 123 (a) et 124 au profit de la parcelle AD 123 (b) pour accéder aux portes et ouvertures existantes.

LEGENDE	
—●—●—	clôture
- - -	Gouttière
P et F	Portes et fenêtres
O	Ouvertures

SYNERGEO

Géomètres-Experts : T. GILLOOTS - S. MARCHYLLIE - E. MECHAIN - N. ROGER - B. BOUTGES - S. HUMBERT
Urbaniste : S. BAULAND

26, Avenue de la Libération BP 80074 17700 SURGERES
05 46 07 02 99 - surgeres@syner-geo.fr
www.syner-geo.fr

Dossier : S24098
Réf : AP / S24098.DWG
Date 22/10/2024



NOTA : - plan dressé sous réserve des servitudes existantes

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

Accusé de réception
079-217901701-20250324-2025-03-24-1-DE
Date de réimpression : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

10m

Format d'édition : A3